



---

**AVIS PUBLIC**  
**DEMANDE D'AUTORISATION DE**  
**DÉMOLITION D'IMMEUBLE**

**AVIS** est par les présentes donné que le Comité de démolition de la Ville de Dollard-des-Ormeaux tiendra une séance publique le mardi 2 février 2016 à 17 h dans la Salle du conseil, au 12001, boulevard De Salaberry, afin d'étudier la demande d'autorisation de démolition de l'immeuble situé à l'adresse suivante :

**242, rue Jourdain (lot 1 460 269)**

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19) et aux dispositions du *Règlement R-2013-088 sur la démolition des immeubles*, **toute personne qui veut s'opposer à la démolition doit**, dans les 10 jours de la publication de l'avis public ou dans les 10 jours qui suivent l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné, faire connaître par écrit son opposition motivée au greffier de la municipalité à l'adresse suivante :

Bureau du greffier  
Ville de Dollard-des-Ormeaux  
12001, boul. De Salaberry  
Dollard-des-Ormeaux (Québec) H9B 2A7

DONNÉ à Dollard-des-Ormeaux, Québec, ce 22 janvier 2016.

**SOPHIE VALOIS, GREFFIÈRE**